

L'intimité du couple: bonheur des époux et ouverture à la vie (II)

L'acte conjugal est le langage des époux qui se disent mutuellement «je t'aime, inconditionnellement, fidèlement, pour toujours et de tout mon être ». Ce nouvel édito sur l'amour humain développe ce sujet.

1 fév. 2017

1. Expression et perfection de l'amour conjugal dans les actes propres aux époux.

En tant qu'union conjugale, le mariage est ordonné à l'aide interpersonnelle des conjoints et à la procréation, à l'accueil et à l'éducation des enfants.

Les forces instinctives, émotionnelles et rationnelles, présentes dans la dimension sexuelle des époux, sont ordonnées et deviennent dignes de la personne humaine et de l'amour conjugal lorsqu'elles agissent selon les caractéristiques essentielles de l'amour et de l'union conjugale, dans le cadre d'un amour indissolublement fidèle et ouvert à la vie. C'est dans ce sens que la tendance sexuelle, qui n'admet pas le libertinage, s'éduque dans le mariage.

L'acte conjugal est l'acte propre et spécifique de la vie matrimoniale,

l'expression des époux en tant qu' « une seule chair »[1], là où les époux se connaissent mutuellement en leur caractère spécifique d'époux. C'est l'acte où, de fait, les conjoints échangent leur don mutuel, confirmé en paroles dans le contrat de mariage ; c'est le langage où les époux se disent mutuellement « je t'aime inconditionnellement, fidèlement, pour toujours, de tout mon être. Je suis engagé à former une famille avec toi ».

L'union sexuelle qui est un acte de don de soi, est, de ce fait, un geste exclusivement sponsal. Il suppose un engagement matrimonial préalable et la décision réelle d'exprimer et de réaliser chaque rapport conjugal comme un acte de vrai don de soi, où chaque conjoint cherche d'abord et surtout le bien et la satisfaction de l'autre[2]. Dans ce cadre-là, il est normal et bon que les conjoints se manifestent l'amour qui les unit et

qui fait qu'ils soient heureux ensemble. Ces manifestations d'amour, diverses et intimes, sont un don de Dieu et du conjoint. Seuls des motifs justifiés autorisent les époux à se passer de ce type d'union dans leur relation conjugale.

Or cette intimité physique, qui est l'un des moyens les plus beaux d'exprimer l'amour et l'unité, est aussi la façon dont les enfants viennent au monde. « L'union de l'homme et la femme dans le mariage est une manière d'imiter dans la chair la générosité et la fécondité du Créateur »[3]. De ce fait, elle est sacrée et belle. Aussi l'union des époux, en tant qu'espace de l'action créatrice de Dieu dans la transmission de la vie, doit-elle être le signe de l'amour de Dieu.

Aussi, “les actes moyennant lesquels les époux s'unissent intimement et chastement sont en soi honnêtes et

dignes et s'ils sont réalisés de façon vraiment humaine, s'ils manifestent et cultivent le don de soi mutuel, en comblant les époux de joie et de reconnaissance »[4]. L'acte conjugal, lorsqu'il est présidé par la charité, est non seulement bon mais bel et bien saint et source de sanctification des époux[5].

Cela découle directement de la doctrine du mariage en tant que chemin de sainteté. C'est dans ce contexte-là que saint Josémaria disait :

« Ce que le Seigneur leur demande c'est de se respecter mutuellement, d'être mutuellement loyaux, d'agir avec délicatesse, avec naturel, avec modestie. Je leur dirais aussi que les rapports conjugaux sont dignes quand ils sont une preuve d'amour vrai, et que de ce fait, ils sont ouverts à la fécondité, aux enfants ».[6]

L'acte conjugal contribuera à la réalisation du bien des conjoints s'il est vraiment conjugal, c'est-à-dire, l'expression de leur don mutuel dont les éléments essentiels sont : l'attitude d'ouverture à la paternité, à la maternité ; le respect de la personne de l'autre et la maîtrise des instincts personnels, de sorte que le désir ne prévale pas sur la liberté nécessaire au don de soi à l'autre. C'est la raison pour laquelle la chasteté est un élément nécessaire à l'authenticité de l'amour conjugal.[7]

2. La chasteté : vertu des amoureux

« La chasteté, dit le catéchisme, est une *vertu morale*. Elle est aussi un *don de Dieu, une grâce*”.[8]

C'est une vertu à cultiver et un don offert : un don et une tâche. La sexualité dans le mariage est à vivre à partir de la chasteté. La chasteté, en tant que vertu conjugale,

demande aux époux d'agir
conformément à leur réalité vitale :
chercher le bien du conjoint,
pratiquer la fidélité conjugale et être
ouverts au don de la vie.

Vivre la chasteté c'est vivre l'amour
en plénitude.[9] L'appel à la chasteté
des époux ne met aucune limite à
leur amour. Ils ne sont donc pas en
droit de se poser ce type de questions
: jusqu'où peut-on se permettre ceci,
cela ? Que permet l'Église ?
qu'interdit-elle ? En effet, la chasteté
dans le mariage n'est pas un refus de
certaines choses. Elle est surtout un «
oui » radical, profond et simple à
l'autre, tout en excluant des
comportements indignes.[10] Elle
veille sur l'amour unique et exclusif
pour l'autre.

La chasteté n'est ni mépris ni rejet de
la sexualité ou du plaisir sexuel mais
une force intérieure et spirituelle qui
libère la sexualité des éléments

négatifs (égoïsme, agressivité, harcèlement, instrumentalisation de l'autre, luxure, violence, etc.) et l'élève à la plénitude de l'amour authentique. Elle est la vertu qui permet la maîtrise de cette dimension humaine.[11]

La chasteté demande un apprentissage de la maîtrise de soi, dans une pédagogie de la liberté humaine. La chasteté conjugale permet aux époux d'intégrer les sentiments, les affects, les passions dans un bien supérieur qui les délivre de l'égoïsme et les rend capables d'aimer vraiment, en se respectant l'un l'autre. Autrement dit, la chasteté est la mise en valeur de la sexualité en tant qu'affectivité engagée, fidèle, loyale et respectueuse des circonstances de chacun.[12]

3. S'aider mutuellement: l'intimité conjugale

L'intimité conjugale va bien au-delà des seuls rapports sexuels. C'est la relation qui fait la force et l'unité dans le couple, c'est l'union profonde de deux êtres qui s'aiment.[13]

L'intimité conjugale se manifeste dans don de soi mutuel et elle est faite aussi bien des différences, voire des disputes, sur les détails de la vie quotidienne, que des instants où l'on confie ses sentiments les plus intimes, ceux que l'on ne partage avec personne d'autre. Pour qu'il y ait cette intimité, les époux sont tenus de bâtir conjointement un pont d'unité profonde, qui s'appuie sur les piliers de leur connaissance mutuelle, du dialogue entre eux, de générosité, de respect, d'admiration, de compréhension, d'attirance physique, de tendresse, de sens de l'humour, de proximité, etc. et que deux êtres qui se désirent et qui s'aiment inconditionnellement

peuvent facilement franchir ensemble.

Les époux qui vivent généreusement cette intimité cherchent une union plus complète et plus profonde de leur être, de leurs corps, de leurs esprits. Les deux conjoints désirent cette complicité, se connaître et se donner l'un à l'autre, ils font des projets et prennent des décisions à deux. Autrement dit, ils ont une vie en commun, une vie à deux, qui les rend uniques, qui rend unique leur relation matrimoniale. Cette intimité conjugale transcende les conjoints et les conduit à former une famille, ouverte à la vie et socialement féconde.

Tout se tient. Si l'on veut atteindre ces objectifs en plénitude et de façon équilibrée, il faut les rechercher tous, en harmonie, sans contradictions artificielles, sachant que l'aide mutuelle n'est pas un moyen

d'arriver à d'autres fins, mais une fin en soi.

L'époux et l'épouse sont complémentaires, non seulement quant à la génération et à l'éducation des enfants, mais aussi quant à eux, puisque chacun est le bien de l'autre.

« Pour un chrétien le mariage n'est pas une simple institution sociale, et encore moins un remède aux faiblesses humaines (...) Les époux sont appelés à sanctifier leur union et à se sanctifier dans cette union. C'est pourquoi ils commettraient une grave erreur s'ils édifiaient leur conduite spirituelle en marge de leur foyer, ou en lui tournant le dos. La vie familiale, les relations conjugales, le soin et l'éducation des enfants, l'effort pour garantir, assurer et améliorer la situation financière de sa famille, les relations avec tous ceux qui constituent la communauté sociale, sont des situations courantes

qu'il revient aux époux chrétiens de surnaturaliser ».[14]

Xavier Escrivá Ivars

[1] Cf. *Gn* 2, 24

[2] Il s'en suit que tout acte contraire à cette fidélité et à cette exclusivité conjugale porte très gravement atteinte à la nature propre aux époux.

[3] Cf. *CÉC* n. 2335.

[4] Concile Vatican II, Const. *Gaudium et Spes*, n. 49.

[5] Cf. saint Josémaria, *Amis de Dieu*, n. 184

[6] *Quand le Christ passe* n. 25. Il en va de même pour l'usage du mariage quand on sait que pour des causes

étrangères à la volonté des conjoints, la procréation n'aura pas lieu.

[7] Cf. A. Sarmiento, *El matrimonio cristiano*, p. 387.

[8] CÉC n. 2345 et n.2341:« *La vertu de chasteté est placée sous la mouvance de la vertu cardinale de tempérance, qui vise à imprégner de raison les passions et les appétits de la sensibilité humaine* ». Pour finir, la chasteté, en quoi consiste-t-elle réellement ? « La chasteté, dit le CÉC, signifie l'intégration réussie de la sexualité dans la personne et par là l'unité intérieure de l'homme dans son être corporel et spirituel » (n. 2337). C'est une vertu que l'on acquiert grâce à « un *apprentissage de la maîtrise de soi*, qui est une pédagogie de la liberté humaine » (2339).

[9] Cf. CÉC, n. 2331-2391.

[10] Cf. Conseil Pontifical pour la Famille, *Sexualité humaine: vérité et*

*sens (8-12-1995); Idem., Vademecum pour les confesseurs concernant quelques questions de morale conjugale*12-02-1997).

[11] Il ne s'agit pas d'un exercice ascétique de renoncement. Elle est essentiellement un don de Dieu qui demande, certes, de lutter, comme c'est le cas pour toute vertu morale. Ceci dit, c'est une grâce que l'Esprit Saint accorde au baptême et dans le sacrement de mariage (cf. CÉC, n. 2345). L'oraison humble pour demander à Dieu la vertu de la chasteté est absolument nécessaire.

[12] "Tout baptisé est appelé à la chasteté. Le chrétien a " revêtu le Christ " (Ga 3, 27), modèle de toute chasteté. Tous les fidèles du Christ sont appelés à mener une vie chaste selon leur état de vie particulier. Au moment de son Baptême, le chrétien s'est engagé à conduire dans la

chasteté son affectivité.” (CÉC n. 2348)

[13] Cf. Erich Fromm, *El arte de amar*.

[14] Saint Josémariam, *Quand le Christ passe*, n. 23.

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr-ch/article/lintimite-
du-couple-bonheur-des-epoux-et-
ouverture-a-la-vie-ii/](https://dev.opusdei.org/fr-ch/article/lintimite-du-couple-bonheur-des-epoux-et-ouverture-a-la-vie-ii/) (7 août 2025)